

Mgr Schneider : les consécrations épiscopales de la FSSPX ne seront en aucun cas schismatiques

Publié le 18 mars 2026
32 minutes

Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, a accordé le lundi 9 mars 2026 un long entretien au journaliste Andreas Wailzer sur la chaîne YouTube Kontrapunkt. Il y a exposé sa pensée au sujet de la Fraternité Saint-Pie X et des sacres épiscopaux que celle-ci prévoit d'accomplir le 1^{er} juillet prochain. En voici quelques passages.

Mgr Schneider a rappelé sur Kontrapunkt avoir adressé, le 24 février dernier, un appel au pape Léon XIV afin que celui-ci accorde le mandat apostolique pour les consécrations épiscopales de la FSSPX : « Il faudrait être large ici, d'autant plus que la Fraternité Saint-Pie X a la même foi. Elle n'a pas inventé une nouvelle foi, elle n'a pas inventé une nouvelle liturgie, elle n'a pas inventé une nouvelle formation sacerdotale ; elle a exactement la même foi, la même liturgie, le même catéchisme, la même formation sacerdotale que l'Église universelle, dans le monde entier, avait jusqu'au concile Vatican II, et même imposait strictement depuis des siècles. C'est tout simplement logique, et c'est aussi conforme au bon sens : cela ne peut pas être faux. L'Église n'a quand même pas pu, pendant des siècles, avoir une telle formation sacerdotale, annoncer une telle foi concrète et célébrer une telle liturgie, avec des fruits si manifestes, pour que l'on dise maintenant que c'était déficient. Et lorsqu'une communauté demande simplement : "Laissez-nous faire ce que l'Église a tenu pour saint durant des siècles", et qu'on ne le lui accorde pas, c'est bien cela le problème. »

Le problème de la nouvelle messe

Ayant étudié de près la vie de Mgr Lefebvre, il a expliqué quels motifs avaient été invoqués pour justifier les sanctions tombées sur Écône : « Lorsque le conflit a commencé, il y a exactement cinquante ans, Mgr Marcel Lefebvre a été suspendu par Paul VI. Il disait alors simplement au Vatican : "S'il vous plaît, laissez-nous faire l'expérience de la tradition." Car, à cette époque, et jusqu'à aujourd'hui, on n'a cessé de dire : oui, l'Église doit être large, permettre des expériences. Dans les années 1960, 1970, et jusqu'à aujourd'hui, le Saint-Siège a permis très généreusement des expériences dans la formation sacerdotale, dans les nouvelles communautés, dans la liturgie même. Alors pourquoi ne pas permettre cette expérience-là ? Et précisément, cette expérience ne leur a pas été accordée. Voilà pourquoi le séminaire d'Écône a été dissous en 1975, puis la Fraternité, alors qu'elle avait d'abord reçu l'éloge du Saint-Siège, a été suspendue. Au départ, il s'agissait précisément de la formation sacerdotale traditionnelle, et naturellement aussi de la messe transmise. Et Mgr Lefebvre disait déjà, dans les années 1970, ainsi que le Vatican, que cela concernait la messe. Cela signifie qu'on exigeait de la Fraternité Saint-Pie X qu'elle reconnaisse au moins la nouvelle messe, qu'elle n'émette pas de réserves, et même un haut représentant du Siège apostolique a dit personnellement à Mgr Lefebvre : "Célébrez une seule fois la nouvelle messe devant vos séminaristes, devant les fidèles, et alors tous les problèmes entre nous seront résolus." C'est un fait. »

Certaines affirmations de Vatican II

La nouvelle messe ne fut pas le seul point d'achoppement ; le concile Vatican II et ses conséquences se trouvèrent eux aussi rapidement au cœur des échanges : « Plus tard, bien sûr, d'autres raisons,

plus profondes, se sont ajoutées, pas seulement des déficits doctrinaux, évidents, que personne honnêtement ne peut nier, dans la nouvelle messe ; plus tard s'y sont encore ajoutées certaines affirmations ambiguës du concile Vatican II, qui ont naturellement aussi eu des conséquences. Ces textes n'ont formellement qu'un caractère pastoral : la déclaration sur la liberté religieuse, puis la soi-disant collégialité dans la structure de l'Église, qui tend à voir l'Église de manière plus collégiale à partir du primat du pape et de l'épiscopat — ce qui, formulé de cette manière, est quelque chose de nouveau. Non pas que la collégialité soit nouvelle, mais ce qui est nouveau, c'est cette formulation ambiguë du concile Vatican II. Et ensuite, les affirmations ambiguës sur les autres religions. Voilà trois thèmes importants. Et on a vu aussi qu'après le Concile, jusqu'à nos jours, cette ambiguïté a produit ses fruits : nous vivons dans une ambiguïté énorme, je dirais générale, dans un relativisme concernant l'unicité du Christ et de l'Église catholique ; tout l'effort missionnaire s'est vraiment affaibli, parce qu'on fait maintenant du dialogue, etc. Et puis la collégialité s'est traduite par une dévaluation de la charge épiscopale à travers les structures des conférences épiscopales, ce qui va contre le droit divin. Une conférence épiscopale n'est pas de droit divin ; c'est une simple invention du droit ecclésiastique, on peut donc la supprimer ; ce n'est pas du droit divin, je le répète. Que l'épiscopat soit une unité, un corps, un corps spirituel, cela, c'est de droit divin. Mais que la conférence épiscopale en soit le moyen, cela est une invention humaine et, malheureusement, avec des conséquences négatives. En réalité, cette soi-disant collégialité règne sur un pays, et l'épiscopat propre, établi par le droit de Dieu dans le diocèse, est véritablement étouffé par ce système collectif. Et cela est préoccupant. Et puis, naturellement, concernant le collège des évêques et le pape, ce n'est pas formulé très clairement non plus. Cela doit être reformulé clairement. »

Le problème, loin d'être résolu, demeure actuel, comme en témoignent les tentatives répétées, dans les milieux conservateurs, d'expliquer le concile : « Pourtant, ces ambiguïtés continuent d'être enseignées comme justes. Même des communautés dites conservatrices et des théologiens essaient, au prix de toutes sortes d'acrobaties, d'interpréter correctement ces affirmations manifestement ambiguës, et parfois même, je dirais, certaines affirmations erronées. Ce ne sont pourtant que des documents pastoraux ; ils peuvent donc être erronés ; nous pouvons les corriger. Mais l'attitude de certaines communautés conservatrices et de certains théologiens consiste de fait à traiter ces affirmations pastorales, qui n'ont pas de caractère définitif, comme si elles étaient infaillibles. Et alors ils tordent tout, pour tout faire entrer de force dans une interprétation correcte. J'appelle cela la quadrature du cercle. Ou parfois je parle d'acrobaties mentales. On doit interpréter les choses de manière à réussir malgré tout à faire passer la courbe. Pour certains points, cela n'est vraiment pas digne, ce n'est pas honnête. Et c'est là que la Fraternité Saint-Pie X dit : "Non, nous ne pouvons pas participer à cela." Il est évident que certaines choses ne peuvent pas être interprétées selon la soi-disant herméneutique de la continuité ; certaines, peut-être, oui, mais pas ces points précis. Et l'Église doit retrouver le courage de dire : oui, c'était un phénomène lié à une époque, il y a soixante ans, ce n'était pas définitif ; cela peut être rectifié, cela peut peut-être encore être corrigé. Et l'Église n'y perdra rien. »

Dialogue avec Rome

Aux yeux de Mgr Schneider, la FSSPX pourrait apporter, par son expertise sur ces sujets, un grand secours à l'Église. Mais encore faudrait-il, d'après lui, que le dialogue repose sur une base honnête : « Pour cela, il faut du temps, peut-être des années ; pourquoi pas ? Mais maintenant, le Vatican a, pour ainsi dire, mis le pistolet sur la tempe de la Fraternité Saint-Pie X : il lui a dit qu'il fallait d'abord mener ce dialogue doctrinal, précisément sur les thèmes que je viens de mentionner et sur les problèmes de la nouvelle messe ; tout en disant immédiatement à l'abbé Pagliarani, lors de la rencontre de février, que les textes du Concile n'étaient pas corrigibles, point final. Et dans ce cadre, seulement si ce dialogue devenait d'une manière ou d'une autre positif — mais qu'est-ce que positif ? Du point de vue du Vatican, cela signifie autre chose : ils attendent que la Fraternité fasse elle aussi cette quadrature du cercle, cette acrobatie, et dise : "Bon, on peut tout interpréter correctement

d'une certaine manière", et qu'elle accepte de fait la nouvelle messe, en disant : "Oui, elle n'est pas seulement valide, elle est aussi légitime", etc. Voilà ce que serait le réalisme selon eux. »

Ce dialogue, Mgr Schneider le connaît bien en tant qu'ancien visiteur du Saint-Siège auprès de la FSSPX : « Or, pendant toutes ces années, un dialogue a déjà eu lieu, et j'en ai eu un aperçu ; j'ai eu accès à certains dossiers dès 2009, et cela tournait toujours autour des mêmes choses, encore et encore. Et cela continuerait ainsi. Et alors, seulement si ce dialogue était considéré, du point de vue du Vatican, comme vraiment positif, on donnerait peut-être ensuite à la Fraternité une structure canonique, puis peut-être des évêques. Mais cela n'est pas réaliste. C'est une communauté, une réalité ecclésiale, qui existe déjà depuis deux générations, avec plusieurs centaines de milliers de fidèles dans le monde entier, une communauté de presque 800 prêtres et plus de 200 religieuses. On ne peut quand même pas la bouleverser en quelques mois. C'est totalement irréaliste et non pastoral ; je dirais même non synodal. Pendant ce temps, les processus dits synodaux avancent avec le maximum de largeur et d'inclusivité, avec des opinions diverses, alors qu'à cette communauté-là on dit : "Non, vous devez vous plier, vous devez accepter le Concile, vous devez changer d'avis." Mais ce n'est pas l'opinion de la Fraternité Saint-Pie X ; elle s'appuie réellement uniquement sur les documents des papes, non sur ses vues propres. Ce n'est donc pas un jugement privé sur le Magistère ; elle s'appuie sur le Magistère ininterrompu, continu, durant des siècles, et même depuis les Pères de l'Église. Tous ces trois thèmes ont été enseignés clairement, et surtout par les papes des trois derniers siècles, de manière très concrète. Et si la Fraternité dit : "Nous prenons cet enseignement et nous annonçons ce que l'Église a annoncé pendant des siècles", cela ne peut pas être faux. Ce n'est donc pas l'opinion privée de la Fraternité, mais l'opinion du Magistère répété durant un si long temps. »

Il en va de même pour la nouvelle messe, Mgr Schneider constate que des critères sérieux motivent son refus par la FSSPX : « Quant aux carences évidentes de la nouvelle messe, on ne peut vraiment pas les réinterpréter. Cela ne va pas. Ce sont des carences évidentes. Deux cardinaux eux-mêmes, il y a plus de cinquante ans, le cardinal Ottaviani, ancien préfet du Saint-Office, de l'Inquisition, et Bacci, ont publiquement signalé les carences concrètes du nouvel Ordo. Cet écrit existe toujours. Et ils n'ont d'ailleurs pas retiré publiquement cette opinion. Ils ont simplement été rappelés à l'ordre par Paul VI et intimidés après la publication de leur critique du nouvel Ordo ; ces deux cardinaux ont alors cessé de parler, ils se sont tus. C'est compréhensible. Mais l'écrit existe encore. »

Il recommande vivement, à ce sujet, un livre paru l'automne dernier aux États-Unis, chez Angelico Press : *A Wider View of Vatican II : Memories and Analysis of a Council Consultor*, de l'archimandrite Boniface Luykx. Cet ouvrage a été écrit par un religieux liturgiste reconnu, nommé *peritus* au concile Vatican II, membre du comité de rédaction du document *Sacrosanctum Concilium*, qui a également siégé au *Consilium* du père Bugnini pour la réforme de la messe : « Il a participé à toutes les sessions jusqu'au bout. Peu avant sa mort, il a écrit tous ses mémoires sur l'avant-Concile, le Concile, et surtout sur ce travail dans cette commission de Bugnini, dont le fruit et le produit est notre messe nouvelle actuelle. Et là, il expose sans ménagement toutes les carences, tant doctrinales que liturgiques, de la nouvelle messe, de manière impitoyable, mais avec une totale franchise [...] Alors comment la Fraternité pourrait-elle accepter l'exigence du Vatican lui demandant de dire que la nouvelle messe n'est pas seulement valide — ce qu'elle est prête à reconnaître, à condition qu'elle soit célébrée selon les rubriques et le texte original — mais qu'elle est en outre légitime, c'est-à-dire, en bon allemand, qu'elle est "en ordre" ? Or elle n'est justement pas en ordre. »

Une liberté inégalée pour servir l'Église

La situation singulière de la FSSPX dans l'Église lui assure une grande liberté de parole, et Mgr Schneider lui sait gré de s'en servir pour combattre les erreurs qui ravagent de l'intérieur la barque de Notre-Seigneur : « Il n'existe pas d'autre réalité ecclésiale qui reconnaisse le pape, et qui soit en quelque sorte à moitié reconnue, puisqu'elle possède toujours officiellement la faculté de confesser donnée par le Saint-Siège, et en partie aussi la faculté d'assister aux mariages, et qui soit en même

temps la seule à signaler ouvertement et publiquement, sans crainte des conséquences, ces abus et ces erreurs. C'est pourtant un service rendu à toute l'Église. Il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer ; il s'agit de la sollicitude pour le bien de toute l'Église. En revanche, la Fraternité Saint-Pierre et d'autres communautés dites *Ecclesia Dei* ne peuvent pas faire cela ; elles ne peuvent pas se le permettre. Elles sont immédiatement rappelées à l'ordre par l'évêque compétent ou par l'ordinariat, avec cette menace : "Si vous répétez encore cela, vous serez chassés du diocèse." Et cela s'est produit au cours des deux dernières années dans trois diocèses en France, où la Fraternité Saint-Pierre menait depuis des années un apostolat florissant. Il est probable qu'un de leurs prêtres ait dit dans un sermon quelque chose qui allait peut-être dans le sens d'une légère interrogation ou critique sur certaines choses dans l'Église. Cela a suffi : sans avertissement, sans rien, tout l'apostolat a été brutalement supprimé. Et l'appel au Saint-Siège a été inutile : le Saint-Siège n'a pas défendu la Fraternité Saint-Pierre. Ils ont donc dû quitter trois diocèses. Aux États-Unis aussi, il y a eu un cas, et j'en connais un autre d'une autre communauté *Ecclesia Dei* ; je l'ai appris récemment d'une source sûre et directe. Dans un pays, une communauté de l'ancien rite, pourtant de droit pontifical, était présente depuis des années. Elle souhaitait simplement demander au diocèse d'ériger canoniquement sa maison. L'évêque a alors écrit à Rome, au Vatican, pour demander s'il pouvait le faire — alors qu'il n'avait pas besoin d'écrire à Rome, puisque c'est de sa compétence selon le droit canonique ; mais il voulait simplement se couvrir. Et Rome lui a répondu : "Non, ne donnez aucune reconnaissance, n'érigez pas canoniquement cet institut de l'ancien rite", bien qu'il s'agisse d'un institut reconnu par Rome et de droit pontifical. Ce ne sont là que quelques exemples. »

Avec charité et lucidité, Mgr Schneider constate que les autres instituts traditionnels ne bénéficient pas d'un tel avantage, pourtant nécessaire à l'Église : « Nous voyons bien que ces communautés dites régulières vivent sous une surveillance permanente ; elles tremblent. Et naturellement, nous nous réjouissons de leur existence, nous les estimons, nous leur sommes reconnaissants et nous apprécions beaucoup leur apostolat. Dans ces conditions, c'est vraiment héroïque. Il ne s'agit pas d'une critique, mais simplement d'un constat de fait, de la réalité telle qu'elle est. Oui, il est bon qu'elles existent, afin qu'au moins la messe transmise se répande toujours davantage, et aussi, disons, le catéchisme traditionnel. Mais ces problèmes qui concernent toute l'Église — ces ambiguïtés concrètes, et même parfois des erreurs dans certaines affirmations du Concile, ainsi que dans la nouvelle messe elle-même — tout cela doit être discuté. Il faut qu'il soit possible, dans l'Église, d'en parler ouvertement, sans polémique mais avec honnêteté, sans avoir peur d'être puni pour cela. Et la seule entité qui puisse actuellement le faire sans être immédiatement punie, c'est la Fraternité Saint-Pie X. »

Faire preuve de réalisme

Mgr Schneider appelle ainsi le Saint-Siège à faire un premier pas généreux et pragmatique vers la FSSPX, non pas nécessairement par un accord canonique immédiat, mais au moins par une permission d'agir : « On ne peut de toute façon pas résoudre immédiatement toute la question ecclésiale ; cela demande du temps. Et comme premier pas — voilà pourquoi j'en appelle au Saint-Père — autorisez les consécrations épiscopales, donnez le *mandatum apostolicum*. Ce serait le premier petit pas vers une certaine intégration de la Fraternité, sans résoudre immédiatement toute la structure canonique. Le droit canonique n'est pas la loi divine ; il peut admettre des exceptions, des solutions intermédiaires, des solutions encore incomplètes. C'est précisément à cela qu'il sert. Voilà, en réalité, la motivation de mon appel. Et il faudrait l'envisager dans un cadre encore plus large : je pense que ce serait un gain pour toute l'Église. Et aussi, que les évêques, la Fraternité Saint-Pierre et les autres, après ces consécrations épiscopales — si le pape les autorisait — puissent ensuite traiter un peu plus normalement avec la Fraternité Saint-Pie X, et non plus comme avec des exclus, ou comme avec des lépreux, ou comme avec des schismatiques. »

Il avance que le pape a les clés en main pour éviter une exclusion de fait qui priverait le corps ecclésial de l'influence de la FSSPX : « Si le pape autorise les évêques, on ne pourra plus jamais parler de

schisme : ce seront des évêques approuvés, reconnus par le pape. Et ce serait, me semble-t-il, une solution pastorale, même géniale, y compris du point de vue de l'histoire de l'Église. Le pape entretrait alors véritablement dans l'histoire comme un vrai bâtisseur de ponts. Mais il est clair qu'il faut voir aussi une autre face de la réalité : il existe naturellement des dignitaires ecclésiastiques influents, de haut rang, y compris peut-être au Vatican, peut-être même dans l'entourage du pape, qui ne veulent tout simplement pas de la Fraternité Saint-Pie X. Ils veulent qu'elle reste dehors. Et ils se réjouiraient même si elle était excommuniée. C'est pourquoi ils pousseraient maintenant le pape à ne surtout pas donner le *mandatum*, à tout résoudre d'abord sur le plan doctrinal. Mais on voit bien que c'est une impasse, que ce n'est ni pratique ni réalisable. Peut-être même que ces hauts prélats mettent en place ces conditions en toute connaissance de cause, afin que la Fraternité reste à l'extérieur et ne soit pas intégrée. Car si elle était intégrée, elle aurait alors aussi, d'une certaine manière, plus d'influence au service de la tradition, au-delà de ses propres structures. Aujourd'hui, elle n'agit que dans ses propres structures ; mais si elle était un peu intégrée, alors un évêque pourrait dire, par exemple : "Invitez donc un prêtre de la Fraternité à venir donner une conférence à mes séminaristes dans le séminaire diocésain ; pourquoi pas ?" Ou : "Donnez une retraite." Ou encore : "Nous organisons un colloque et nous invitons un représentant de la Fraternité Saint-Pie X, ou d'autres théologiens." Ce serait beau. Nous sommes une famille. Et cela irait, je pense, même dans le sens de cette fameuse méthode synodale — indépendamment du fait qu'elle soit très suspecte, mais je le dis seulement ici comme *argumentum ad hominem*. »

L'état de nécessité demeure

Le désir de Mgr Schneider de voir le pape permettre à la FSSPX d'exercer plus largement son ministère s'explique par l'état de nécessité dans lequel se trouve plongée l'Église : « Il ne s'agit pas seulement de la messe, de la sainte messe. Il s'agit de choses plus profondes : de ces ambiguïtés qui subsistent depuis le Concile, du problème de la nouvelle messe elle-même, qui est célébrée — je ne sais pas en pourcentage exact — peut-être dans plus de 90 %, ou plus encore, des églises du monde, et qui est en elle-même problématique, réellement théologiquement discutable. Nous ne pouvons pas dire simplement : "Bon, nous avons notre messe, Dieu merci, la messe traditionnelle, et il faut nous en réjouir." Mais qu'en est-il du reste de l'Église ? Qu'en est-il du reste de l'Église ? Nous devons nous en soucier aussi. Il y a aussi ces problèmes de relativisme dus au décret sur la liberté religieuse, et à l'interprétation évidente qui a été donnée, presque naturellement, de ce texte ambigu. Rien que cela est déjà un signe que ce texte sur la liberté religieuse ne peut pas rester ainsi ; il doit être changé. Par exemple, si cela n'est pas une nécessité manifeste dans l'Église, alors quoi ? Si presque plus de 95 % du monde entier célèbre un rite au moins doctrinalement problématique, toujours davantage, et qu'un tel relativisme de la vérité subsiste — sans même parler d'autres choses encore que le Vatican a approuvées sans les retirer : la communion pour les divorcés par *Amoris Laetitia*, la bénédiction des couples homosexuels, et ces actes interreligieux ambigus, etc. — si tout cela continue, c'est évidemment préoccupant. C'est bien une nécessité. Si cela n'est pas une nécessité, qu'est-ce qu'une nécessité ? »

Des sacres qui ne seront pas schismatiques

Face aux accusations souvent réitérées, Mgr Schneider tient à mettre en lumière la situation particulière des sacres de la FSSPX : « Je pense que, dans ce cas, des consécrations épiscopales sans la permission du pape ne seraient pas schismatiques. En aucun cas. Car même dans le nouveau Code de droit canonique, les consécrations épiscopales sans permission du pape ne figurent pas sous la catégorie d'atteinte à l'unité de l'Église, mais sous la rubrique de l'usurpation de fonction. Et le pape François a encore modifié cela pour les placer sous la rubrique de la célébration des sacrements. Rien que cela montre déjà quelque chose. Et tout le droit canonique traditionnel, jusqu'au Code de 1983, ne punissait pas les consécrations épiscopales illicites d'excommunication, mais de suspen-

sion. Or une suspension n'est pas l'expression du schisme. On voit donc que l'Église ne l'a pas comprise, en soi, comme telle. Bien sûr, tout dépend aussi de l'intention. Et la Fraternité l'a maintenant dit très clairement : elle ne veut absolument pas d'une Église parallèle. Or, lorsque des consécrations véritablement schismatiques ont eu lieu dans l'histoire, soit on se construisait une Église parallèle, en prenant des titres comme "évêque de Munich" ou autre, soit on ne se souciait absolument pas de Rome et on consacrait sans même demander ce que Rome en pensait. C'est l'attitude des sédévacantistes ; et même Mgr Williamson a procédé à des consécrations sans du tout demander l'avis de Rome. C'est là une différence essentielle avec l'attitude de Mgr Lefebvre qui, jusqu'au dernier jour — j'ai lu tous les documents — a supplié filialement Jean-Paul II de donner la permission pour les consécrations. Et la direction actuelle aussi a déjà demandé au pape, dès sa lettre de novembre, sa permission en vue des consécrations. »

Il est évident, aux yeux de Mgr Schneider, que la FSSPX n'a aucune ambition d'Église parallèle : « La Fraternité l'a exprimé : elle veut, par ces évêques, rendre un service au pape et au Saint-Siège ; que ces évêques, qui ne font que conférer les sacrements, rien d'autre, rendent un service pour que la Tradition, la formation sacerdotale traditionnelle, l'administration des sacrements avec leur identité propre et avec leur liberté de pouvoir nommer les erreurs ou les ambiguïtés du Concile et les problèmes de la nouvelle messe, puissent ainsi rendre un service à l'Église. Ce n'est pas simplement de la polémique. Et elle l'exprime très clairement. De plus, elle nomme le pape dans la messe, ainsi que l'évêque du lieu, ce que les schismatiques ne font pas. Et je pense que, si l'on est vraiment honnête, on ne devrait même pas considérer cet acte comme schismatique. Formellement, d'après la lettre, peut-être ; mais même les canonistes disent que, pour encourir une peine, il faut aussi examiner l'intention du coupable. Et parfois, la bonne intention, ou la conviction sincère, de bonne foi, devant une situation donnée, peut excuser de la faute ou de la peine. Il y a plusieurs principes qu'il faut prendre en compte ici. Et je pense surtout que la Fraternité n'a pas l'intention de faire un schisme ; ce serait pour elle ce qu'il y a de pire, parce que cela irait contre l'esprit catholique. »

Manque de garanties nécessaires

Le fond du problème ne vient donc pas, selon lui, des sacres eux-mêmes, mais de l'impossibilité, pour la FSSPX, d'obtenir des autorités romaines les garanties nécessaires au maintien intégral de la Tradition dans les circonstances actuelles : « Elle dit seulement : dans les circonstances actuelles, le Vatican veut nous obliger à interpréter correctement, d'une manière ou d'une autre, les ambiguïtés du Concile, et à ne plus rien dire des problèmes de la nouvelle messe ; ainsi, nous nous placerions entièrement sous leur contrôle, de sorte qu'ils pourraient intervenir à tout moment, comme ils le font avec les autres communautés *Ecclesia Dei*, et nous fermer, ou fermer le séminaire. Je comprends qu'elle dise : "Dans ces conditions, nous ne pouvons pas le faire." Et je comprends qu'elle ne veuille pas, dans ces conditions, se soumettre totalement au pouvoir administratif du Saint-Siège, même si, en principe, elle n'est pas contre la soumission au Saint-Siège. Elle veut être soumise si le Saint-Siège lui garantit vraiment toute la tradition de la foi et de la liturgie, sans restriction, en lui disant : "Vous pouvez continuer à enseigner exactement comme vous le faites maintenant — c'est ce que l'Église a toujours enseigné — et nous ne pouvons pas vous l'interdire ; nous vous garantissons que vous pourrez continuer ainsi", tout en étant canoniquement soumise au Saint-Siège. Alors, je pense que, de leur côté, cela serait acceptable. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. »

Les crises ne durent pas éternellement

Au vu de l'histoire de l'Église, Mgr Schneider garde une espérance solide : la FSSPX sera sans doute un jour perçue tout autrement qu'à travers les étiquettes présentes : « Je pense que nous devons regarder plus loin, au-delà de cette crise. C'est peut-être une crise de soixante ans. Dans l'histoire de l'Église, les crises ont souvent duré soixante-dix ans : l'exil d'Avignon, soixante-dix ans ; la crise

arienne, entre soixante et soixante-dix ans. Puis Dieu est intervenu, et Rome est redevenue la lumière de la clarté et de l'absence d'ambiguïté. Rome a toujours été cela. Mais aujourd'hui, il y a un obscurcissement. Et il faut aussi le reconnaître. Ce n'est pas contre Rome ; c'est par amour pour Rome. Mgr Lefebvre aussi l'a dit lorsqu'il a consacré les évêques : ce n'est que pour un temps, pour une courte période. Peut-être imaginait-il les choses autrement ; il pensait peut-être qu'après quelques années un nouveau pape viendrait, qui proclamerait de nouveau toute la doctrine traditionnelle, et alors vous iriez vers lui, vous les nouveaux évêques, et vous lui diriez : "Très Saint-Père, nous mettons notre épiscopat à votre disposition ; disposez de notre charge épiscopale, déposez-nous si vous voulez, faites ce que vous voulez, car maintenant c'est vous qui êtes le gardien et le garant de la claire et non équivoque profession de la foi, comme le Saint-Siège l'a toujours été, le roc qu'ont toujours été les papes, sauf de rares exceptions dans l'histoire." Et cela viendra sans aucun doute, parce que le Saint-Siège est institué par Dieu, le pontificat est institué par Dieu. Mais Dieu permet pourtant, de manière incompréhensible, cette crise momentanée du Saint-Siège et même du pontificat. Il faut continuer à regarder plus loin. Je pense qu'il faut avoir davantage de souffle et ne pas se jeter tout de suite sur la Fraternité Saint-Pie X en lui cognant sur la tête avec des arguments du type : "Vous êtes schismatiques, vous êtes ceci ou cela." Je pense que ce n'est pas juste. C'est trop court, trop insuffisant au regard de l'histoire entière de l'Église et de ce qui est réellement en jeu. »

Corriger les textes du concile Vatican II

La nécessité de rectifier ce qui, dans Vatican II, n'est pas clair ou erroné s'impose, selon Mgr Schneider : « Je pense d'abord à toute la question de la collégialité du collège épiscopal. Ce n'est pas suffisamment clair. Certes, il existe une note explicative, la *Nota explicativa praevia*, donnée par Paul VI dans *Lumen Gentium* ; c'est une aide, assurément. Mais même cela n'est pas complètement limpide. Ensuite, cela a passé dans le droit canonique et dans d'autres documents postconciliaires, où l'on dit que l'Église est en quelque sorte gouvernée par le pape et par le collège épiscopal, ou bien : "je promets fidélité au pape et au collège épiscopal uni à lui". Cela reste assez ambigu. L'Église est monarchique. Dieu a établi Pierre sur tout le troupeau ; il n'a pas dit à tout le collège apostolique : "Vous tous, paisez mes brebis." Il a dit seulement à Pierre : "Pais mes brebis, pais mes agneaux." Voilà la structure monarchique. Bien sûr, Pierre et les papes ont toujours su qu'ils formaient avec les évêques un corps spirituel, comme l'Église elle-même, et ils ont donc aussi agi de manière collégiale. Mais le pape n'était pas tenu, par droit divin strict, d'intégrer collégialement les évêques dans le gouvernement ordinaire de l'Église. Cela, non. Et c'est précisément l'ambiguïté qui s'exprime encore dans le nouveau droit canonique : que le collège épiscopal, avec et sous le pape, participe ordinairement au gouvernement de toute l'Église. Non, cela n'arrive que de manière exceptionnelle, pendant un concile œcuménique, et si le pape les y invite et les fait participer. Voilà ce qui a toujours été la pratique constante de l'Église. »

Vient ensuite ce qui, selon lui, s'oppose le plus à la royauté sociale de Notre-Seigneur : « Ensuite, bien sûr, le texte sur la liberté religieuse. Il mélange beaucoup de choses ; vérité et erreur y sont presque intimement mêlées dans la même phrase, et cela continue à être transmis ainsi. La liberté religieuse, l'Église l'a toujours enseignée en un certain sens, et c'est un droit divin : que signifie-t-elle ? Que chaque homme est libre dans son âme à l'égard de la foi. Dieu ne nous force pas à croire en lui ; Dieu ne nous force pas à l'aimer. Il va même jusqu'à laisser des gens vouloir aller en enfer s'ils ne veulent pas croire ; Dieu leur laisse la liberté. Et l'acte de foi est libre. Voilà la liberté religieuse dans son sens le plus profond. Cela, le Concile le dit. Mais ensuite, il mélange cela avec une affirmation nouvelle que l'Église n'a jamais faite : à savoir que, de ce fait, tout homme aurait la liberté non seulement intérieure, mais aussi extérieure, et même en conscience, de choisir une religion. Or sa conscience peut être erronée, même de bonne foi ; elle peut choisir l'idolâtrie. Mais ce n'est tout de même pas la volonté de Dieu. On ne peut pas mettre sur le même plan le choix de la vraie religion et celui d'une religion fautive. Puis le texte ajoute que cet homme a le droit de n'être empê-

ché par personne, même pas par le pouvoir civil, dans le choix de sa religion — je répète : même si cela inclut l'idolâtrie — et dans son exercice, privé ou communautaire, et même dans sa diffusion. Diffuser l'idolâtrie aussi ? Et il dit que ce droit à ne pas être empêché, même par le pouvoir civil, repose sur la dignité de la personne humaine, sur la dignité naturelle de la personne, donc sur le droit naturel. Eh bien, cela est faux. »

Mgr Schneider pose des distinctions destinées à éclairer ce problème épineux : « Le droit naturel ne nous donne que ce qui est en soi toujours bon. Le droit naturel ne peut pas me donner le droit de pécher contre le premier commandement : “Tu n’auras pas d’autres dieux devant moi.” Et diffuser ensuite cette religion fausse, même choisie de bonne foi, cela n’est certainement pas un droit naturel ; cela ne se fonde pas sur un droit de ma personne. C’est un abus de la liberté religieuse, tout simplement. Une telle phrase ne serait juste que pour l’unique vraie religion, la religion catholique. Il faudrait donc dire : seul le catholique a le droit de n’être empêché par personne, ni même par l’État, dans le choix, l’exercice et la diffusion, même collective, de la religion catholique, parce que c’est la seule religion que Dieu a voulue et que le premier commandement nous impose. Point. Quant aux autres personnes qui choisissent une autre religion — et j’ajoute : le droit naturel consiste justement à choisir et à diffuser la religion catholique — eh bien, cela devrait s’arrêter là. Pour les autres hommes qui choisissent une religion erronée, de bonne foi ou non, et qui la diffusent, ils ne peuvent pas s’appuyer sur un droit naturel, puisque c’est une erreur. On ne peut pas diffuser l’erreur en se fondant sur le droit naturel. Il peut seulement s’agir d’un droit civil, purement civil, que l’État peut protéger selon les circonstances historiques concrètes, c’est-à-dire dans le cadre d’une tolérance. La tolérance suffit. Elle a d’ailleurs souvent été pratiquée. Voilà la différence. Et cela a toujours été l’enseignement traditionnel de l’Église, même depuis les Pères de l’Église. Si nous lisons Augustin, Ambroise et d’autres, ils l’ont dit exactement ainsi. »

C’est aussi la conception conciliaire des fausses religions elles-mêmes qu’il faut réviser : « Et Justin aussi a parlé des “semences du Logos”, c’est-à-dire des semences de vérité présentes chez les hommes ; mais il ne les a pas rapportées aux religions en tant que telles, il les a rapportées à la connaissance naturelle de Dieu, au droit naturel, à la lumière naturelle de l’intelligence, à la vraie philosophie ; jamais saint Justin n’a rapporté cela aux fausses religions. Voilà un exemple. Ici, il faudrait honnêtement ouvrir un débat et dire : non, ce texte est trop ambigu, il a engendré de fausses conséquences, l’Église doit donc le corriger et le reformuler avec une clarté parfaite. Puis il y a aussi la phrase de *Lumen Gentium* 16 selon laquelle nous, catholiques, avec les musulmans, *cum musulmanis*, en latin, *adoramus* — nous adorons — le Dieu unique. On ne peut pas laisser cela ainsi. C’est tellement ambigu, plein d’ambiguïtés, et cela doit certainement être corrigé. Voilà juste un exemple parmi les plus importants. »

Vient enfin la nécessité d’aborder le sujet liturgique : « Et puis, bien sûr, la nouvelle messe doit être examinée clairement et corrigée ; on ne peut pas la laisser ainsi. Les nouvelles prières d’offertoire sont très clairement des prières judéo-protestantes, qui orientent en réalité tout l’événement de la messe davantage vers un repas. Et la deuxième prière eucharistique est totalement inappropriée ; elle est presque à la limite de l’orthodoxie. On ne peut pas laisser cela ainsi, cela doit être changé. Et là encore — je me répète — la Fraternité Saint-Pie X peut apporter une contribution, et je pense qu’elle le fait déjà. »

Appel à l’union et à la prière

Dans sa conclusion, Mgr Schneider a appelé de ses vœux une union des courants catholiques traditionnels dans le combat pour la Tradition de l’Église. Il se dit persuadé que Dieu ne pourra qu’exaucer tant de catholiques unis dans la paix et la prière pour obtenir un pape fort : « S’il vous plaît, ne faisons pas cela, ne continuons pas à nous tirer les uns sur les autres ; devenons humbles, regardons les choses surnaturellement, prions ensemble, supplions le Ciel afin qu’il donne finalement à notre Général dans cette bataille navale — au pape — la lumière et le courage de fortifier de nouveau la foi avec une totale clarté et de restaurer la Tradition. »

Source : Chaîne Youtube *Kontrapunkt* - **FSSPX Actualités**